

PLATEFORME DE FORMATION METIERS DU BATIMENT

SARLAT



NOUVEAU
EN ALTERNANCE OU
EN FORMATION CONTINUE

formation
« *Maçonn du patrimoine* »
en certificat de qualification professionnelle
(CQP)

Sur 1 an – Niveau IV

Contacts :

Maison de l'emploi du Périgord Noir : Rébecca DAIN

05 53 31 56 02 - 06 71 14 57 63

rebecca.dain@mdepn.com

Agirconcepts : Frédéric SUIRE

06 59 47 84 50

f.suire@agirconcepts.com

juillet
2012

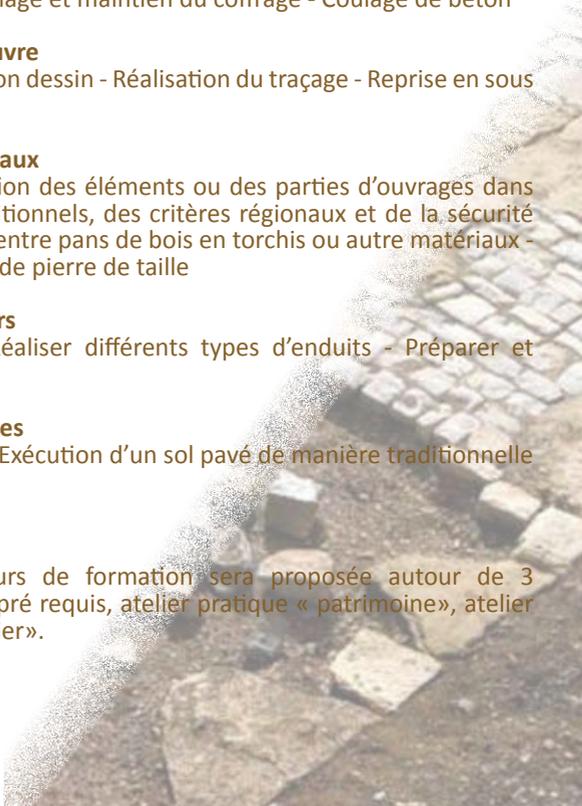
La formation de maçon du patrimoine sera assurée par un professionnel expérimenté :

Programme :

- **Module 1 : Analyse et préparation de l'ouvrage**
 - Prendre en compte l'état sanitaire de l'ouvrage - Préparer son matériel - Savoir en toutes circonstances - transmettre les informations
- **Module 2 : Organisation et installation de l'ouvrage**
 - Identifier les aires de stockage - Mettre en place les installations fixes de chantier
 - Respecter les sécurités de chantier
- **Module 3 : Démolition – Percement**
 - Réalisation d'un relevé et démolition d'éléments porteurs ou non porteurs - Percements simples d'ouvertures, de dalles et d'éléments porteurs - Triage et conservation des matériaux
- **Module 4 : Coffrage**
 - Exécution de tous types de coffrage traditionnel - Décodage d'un plan - Fixation du matériel de sécurité - Réglage et maintien du coffrage - Coulage de béton
- **Module 5 : Reprise en sous œuvre**
 - Réalisation du relevé et de son dessin - Réalisation du traçage - Reprise en sous œuvre
- **Module 6 : Structure et matériaux**
 - Mise en œuvre et préparation des éléments ou des parties d'ouvrages dans le respect des procédés traditionnels, des critères régionaux et de la sécurité
 - Réalisation d'un garnissage entre pans de bois en torchis ou autre matériaux - Pose et reprise des éléments de pierre de taille
- **Module 7 : Enveloppes – Décors**
 - Analyser des supports - Réaliser différents types d'enduits - Préparer et appliquer les types d'enduits
- **Module 8 : Ouvrages Spécifiques**
 - Construction d'un escalier - Exécution d'un sol pavé de manière traditionnelle

Modularisation

Une individualisation des parcours de formation sera proposée autour de 3 rythmes : atelier pédagogique de pré requis, atelier pratique « patrimoine », atelier approfondissement « cœur de métier ».



Les conditions de formation, rythme et contrats

Rythme de l'alternance :

3 semaines en entreprise puis 1 semaine en formation à SARLAT avec un formateur d'AGIRCONCEPTS

Contrat de travail :

En contrat de professionnalisation pour les alternants

OU

En période de professionnalisation pour votre salarié

à partir d'octobre 2012

Examen en Juin 2013

Salaires et rémunérations des stagiaires :

- ***Salaires pour les périodes de professionnalisation :***

pris en charge selon conditions, par l'OPCA Constructyts (Fonds formation du bâtiment)

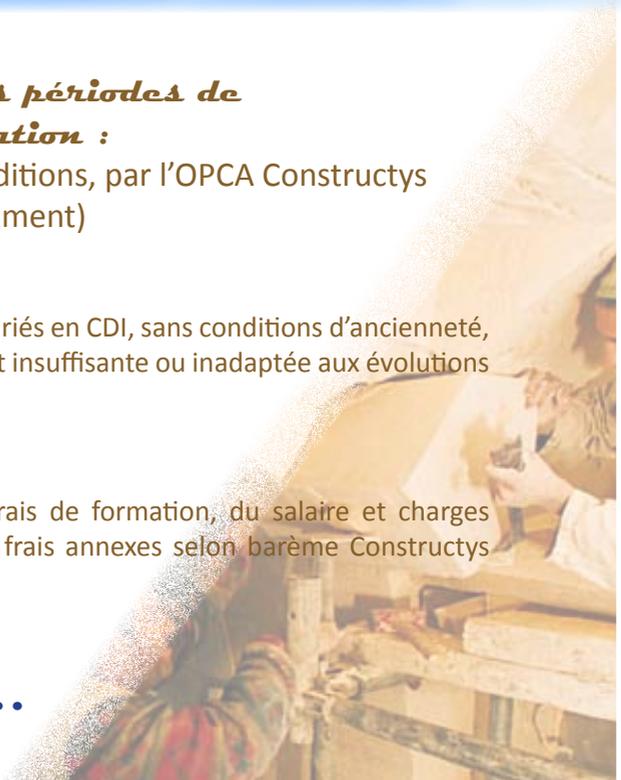
Pour qui ?

Sont concernés les salariés en CDI, sans conditions d'ancienneté, dont la qualification est insuffisante ou inadaptée aux évolutions technologiques

Comment ?

Prise en charge des frais de formation, du salaire et charges sociales patronales et frais annexes selon barème Constructyts (étude personnalisée)

.../...



Salaires et rémunérations des stagiaires suite :

- **Salairé contrat de professionnalisation :**
(selon âge et expérience)

	Salarié au moins titulaire d'une qualification, diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau IV, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Exemple : BAC PRO, BAC STI, BP, Licence, ...)	Autres : Exemple : sans diplôme, CAP, BEP, BAC général...
26 ans et +	85% du salaire minimal conventionnel sans être inférieur à 100% du SMIC	
21 à 25 ans	90% du SMIC	80% du SMIC
Moins de 21 ans	75% du SMIC	65% du SMIC

Exonérations :

Exonérations de cotisations sociales patronales au titre des assurances sociales et allocations familiales. Réductions de cotisations sociales sur les bas salaires : allègements Fillion

Autres Primes :

Les aides au contrat de pro versées par Pôle emploi :

Une aide forfaitaire 2 000 euros pour demandeur d'emploi de 26 ans et plus

+ Aide supplémentaire de 2 000 euros pour un demandeur d'emploi de 45 ans et plus

Les aides de l'AGEFIPH pour l'embauche d'un salarié handicapé en contrat de professionnalisation ainsi qu'à l'issue de ce contrat. *Sous conditions*

Cette action est cofinancée par l'Union Européenne

